

Relie-Nous



Bulletin d'information syndicale

Avril 1997
Volume 8



Numéro 2

Le mot de la présidente

J'aimerais vous entretenir quelque peu du fonctionnement de votre Syndicat, dans le but bien simple de vous le faire mieux connaître. Un Syndicat est formé de **TOUS** ses membres. Phrase banale en soi mais qui revêt tout son sens quand on comprend que ce n'est pas quelques personnes élues, même avec toute leur bonne volonté, qui peuvent faire fonctionner, seules, une organisation syndicale.

Mais, bien évidemment, tous les membres ne peuvent pas en même temps ou n'importe comment et n'importe quand se représenter et se défendre eux-mêmes face à l'employeur. C'est pourquoi, ils élisent des personnes officielles qui ont un rôle important à assumer à l'intérieur de la structure. Elles ont la charge administrative et représentative du Syndicat. D'elles dépend la bonne marche de l'ensemble. D'elles, mais **AVEC** vous.

Il y a donc eu élections à l'APPA à l'assemblée générale du 2 avril dernier. Ont été élues les personnes formant le Bureau de direction et les comités constitutionnels.

Mais connaissez-vous la structure de l'APPA? Les différentes instances qui la composent, le rôle réservé à chacune, à l'intérieur desquelles évoluent nos personnes élues.

D'abord, les différentes instances de l'APPA sont le Comité exécutif, le Bureau de direction et l'Assemblée générale.

Le Comité exécutif est composé de cinq personnes dont la présidente, Denise Longtin, magasinière, cl. principale, le 1^{er} vice-président, Charles Allen, technicien en éducation spécialisée, le 2^e vice-président, Érick Forget, responsable en service de garde, la secrétaire générale, Johanne Larivée, secrétaire, et le trésorier, Érick Laperrière, responsable en service de garde.

Le Comité exécutif a comme mandat de veiller à l'application et à l'interprétation de la convention collective. Il voit à l'exécution des tâches définies par la constitution et des mandats décidés par les différentes instances du Syndicat. Il voit à la gestion quotidienne des affaires du Syndicat et le représente dans ses actes officiels. Il est élu pour trois ans. Le présent mandat se termine au 31 décembre 1998.

Le Bureau de direction est formé des cinq personnes offcières du Comité exécutif et de dix personnes directrices qui sont depuis l'assemblée générale du 2 avril:

Ginette Allie	agente de bureau, cl. princ.	Bureau de planification et études
Jean-Pierre Bourgault	magasinier, cl. I	École des Métiers de l'Aérospatiale de Montréal
Yves Campion	relieur	Bureau des services auxiliaires (imprimerie)
Josette De Lafontaine	technicienne en administration	Bureau de la paie
Martine Joliveau	technicienne en administration	Bureau des services au personnel enseignant - SRH
François Martel	technicien en informatique	Bureau du directeur - SRH
André Pion	technicien en administration	Bureau de la comptabilité
Claude Pinsonnault	opérateur de duplicateur offset, cl. princ.	École St-Henri
Fahmy Ragab	agent de bureau, cl. princ.	En disponibilité
Lise Séguin	technicienne en administration	Regroupement 4

Depuis l'abolition du Conseil des délégués par l'Assemblée générale du 5 avril 1995, le Bureau de direction est devenu l'instance suprême entre les assemblées générales. Son mandat principal est de voir, notamment, à la saine administration des affaires du Syndicat. Il forme tous les comités qu'il juge utiles, en désigne les responsables, définit leur mandat et dispose de leur rapport. Il est élu pour deux ans. Son présent mandat se termine le 31 décembre 1998.

Le Comité exécutif et le Bureau de direction arriveront à leur terme à la même date, ce qui arrive une fois par 6 ans.

L'Assemblée générale est l'instance suprême et souveraine qui oriente et dirige le Syndicat. Ses attributions sont nombreuses et importantes car c'est elle qui pose tous les actes nécessaires et prend toutes les dispositions qu'elle juge opportunes à l'intérêt et à la bonne marche de l'Association. L'Assemblée générale est composée de chaque personne salariée présente à cette instance. Vous êtes toutes et tous, les personnes ultimement responsables de ce Syndicat. Des décisions importantes y sont prises pouvant aller jusqu'à modifier nos conditions de travail. D'où l'importance capitale de votre présence.

Il y a aussi les comités prévus à la Constitution: le comité de la constitution et celui de la vérification. Leur mandat est de un an.

Le comité de la constitution voit à l'application et l'interprétation de la Constitution. Il s'assure aussi que tous les règlements et toutes les résolutions des instances du Syndicat soient conformes à la Constitution. Les personnes qui le composent sont:

Ginette Allie	agente de bur., cl. princ.	Bureau de planification et études
Josette De Lafontaine	technicienne en administration	Bureau de la paie
Martine Joliveau	technicienne en administration	Bureau des services au personnel enseignant - SRH

Le comité de vérification surveille l'état des finances et des avoirs du Syndicat. Il est formé de:

Jacques Cyr
Édouard Huot
Denis Martineau

technicienne en aide sociale
magasinier, cl. I
technicien en éducation
spécialisée

École Lucien-Pagé
Centre Gédéon-Ouimet
École St-Gérard

Le Conseil des délégués a été aboli parce qu'il était devenu impossible de recruter une personne déléguée par service, par établissement ou par rayon de trois kilomètres. Cette structure ne répondait plus aux attentes des membres.

L'APPA a alors décidé de se doter d'un fonctionnement qui favoriserait le rapprochement avec les membres. C'est aussi à cette assemblée générale du 5 avril 1995 que nous avons adopté l'ajout de deux personnes au Bureau de direction portant le nombre de 8 à 10.

Dans le but d'inciter les membres à participer aux différentes activités syndicales, tout particulièrement à la tenue de l'assemblée générale, de favoriser la mobilisation, de connaître les problèmes vécus par le personnel de soutien, leurs besoins et leurs attentes, chaque personne directrice s'est vue attribuer un ensemble de classes d'emploi réparties, dans la mesure du possible, par affinité. Chacune de ces personnes a la responsabilité de communiquer ou d'aller chercher l'information demandée par le Bureau de direction ou le Comité exécutif. Ce fonctionnement est maintenant en place et est à se mettre au point tranquillement. Plusieurs rencontres ont eu lieu. Elles se sont avérées satisfaisantes car nous n'avons reçu que de bons commentaires et ce n'est qu'un début.

Il est évident que cette manière de fonctionner exige une plus grande participation des personnes directrices et vous demande un effort supplémentaire à vous aussi, compte tenu que ces rencontres se tiennent après les heures de travail. Elles se font simplement, la démarche est souple, n'est pas régie par un ordre du jour obligatoire, on pourrait même dire "à la bonne franquette".

Vous pouvez y puiser une foule d'informations, rencontrer des gens qui vivent le même problème que vous, venir chercher un appui, mieux connaître les gens que vous avez élus et vice-versa, comprendre des choses qui vous semblent plus ou moins faciles. Finalement, vous sentir moins seuls(es) à l'intérieur de votre Syndicat. On pourrait presque nommer cette activité le "salon de thé de l'APPA". Quelle bonne façon de terminer la journée !

Tôt ou tard, si ce n'est déjà fait, vous serez invités(es), par écrit, à venir nous rencontrer et, assurément, notre plus grand bonheur serait de vous voir nombreuses et nombreux. Vous attendez beaucoup de nous, mais dans ce cas précis, nous attendons également beaucoup de vous. Cette tentative de rapprochement portera ses fruits si vous êtes au rendez-vous

Le tableau qui suit vous présente la ventilation des différentes classes d'emploi ainsi que les personnes qui y sont affectées.

Je vous souhaite la BIENVENUE.

VENTILATION DES DIFFÉRENTS CORPS D'EMPLOIS À L'APPA

COMITÉ DES SECTEURS

GINETTE ALLIE (pers. répondante) FRANÇOIS MARTEL		JEAN-P. BOURGAULT (pers. répondante) FRANÇOIS MARTEL		YVES CAMPION (pers. répondante) JOSETTE DE LARONTAINE CLAUDE PINSONNAULT		ANDRÉ PION (pers. répondante) MARTINE JOLIVEAU FAHMY RAGAB LISE SÉGUIN	
FONCTIONS PÉDAGOGIQUES		FONCTIONS ADMINISTRATIVES		ADMINISTRATION GÉNÉRALE		STATUT PRÉCAIRE	
Infirmières	Agent de bureau, cl. princ. (imp.)	Acheleur cl. princ.	Acheleur	Agent de bureau, cl. princ.	Préposé en service de garde	Responsable en service de garde	
Surveillant d'élèves	Apparteur	Acheleur	Agent de bureau, cl. princ.	Surveillant de dîner	Tout le personnel salarié temporaire		
Technicien de l'aide sociale	Magasinier, cl. I	Agent de bureau, cl. I	Agent de bureau, cl. II	Tout le personnel travaillant exclusivement à l'éducation des adultes			
Technicien de travaux pratiques	Magasinier, cl. II	Auxiliaire de bureau					
Technicien en documentation	Opérateur de duplicateur offset cl. princ.	Auxiliaire en informatique					
Technicien en écriture braille	Opérateur de duplicateur offset.	Secrétaire de gestion					
Technicien en éducation spécialisée	Opérateur en informatique cl. princ.	Secrétaire d'école					
Technicien en loisirs	Opérateur en informatique cl. I	Secrétaire					
Technicien en psychomotricité	Opérateur en informatique cl. II	Technicien en administration					
Préposé aux élèves handicapés	Photographe	Technicien en informatique cl. princ.					
Conducteur de véhicules légers	Relieur	Technicien en informatique					
Conducteur de véhicules lourds	Technicien en arts graphiques	Technicien en organisation scolaire					
	Technicien en audio-visuel	Technicien en gestion alimentaire					
	Technicien en bâtiment	Téléphoniste					
	Technicien en électronique						
	Technicien relieur						
334	145	900	1 750				

N'hésitez pas à utiliser le codaphone. Des renseignements importants et des directives peuvent vous y être donnés, spécialement pour tout le processus de sécurité d'emploi, qui ne vous seront pas communiqués autrement.

CODAPHONE 254-6298